



Bobigny, le 23 septembre 2022

Affaire : **S.D.C. de la Résidence La Morée - 93600 Aulnay sous-bois**
5^{ème} chambre – SECTION 3 –
Nos réf : **PB/HLC/LM**

Madame, Monsieur,

En ma qualité d'Administrateur Provisoire du syndicat principal de la résidence La Morée, j'ai le plaisir de revenir vers vous dans le cadre de la gestion de votre copropriété.

Les travaux de résidentialisation entrepris prenant fin, nous allons procéder à la réception de chantier. Je tenais à vous en informer en tant que membre du conseil syndical consultatif afin que vous puissiez exprimer vos éventuelles observations lors de cette réunion.

Pour mémoire, les travaux de résidentialisation portent exclusivement sur :

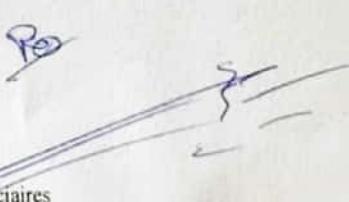
- La réfection d'une partie du réseau d'assainissement.
- La Réfection de la couche de roulement des voiries.
- La matérialisation des emplacements de parkings extérieurs
- La pose de stop-park sur chaque emplacement
- La pose d'une clôture périphérique et d'un portail pour deux entités (2/4/6 Ambourget et les Aulnes impairs).

La réception de chantier a été fixée au 11 octobre 2022 à 9h30 sur site,

au 9 rue des Aulnes

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Philippe BLERIOT


BLERIOT & ASSOCIES
ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE
SELARL
Inscrite sur la liste nationale des Administrateurs judiciaires
26, chemin de la Madeleine 93000 BOBIGNY
Tél. : 01.48.96.21.90 – Mail : aj93@bleriot.fr

Membre d'une Association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté